

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mars 2013

Étaient présents : Patrick BERNARD ; René PARISOT ; Valérie DEPIERRE ; René BERNARD ; Marie-Thérèse MOUREY ; Philippe BULABOIS ;

Absents : Valérie ARBEL ; Yves REYNAUD excusé; Jean-Paul GUIGNARD excusé qui donne pouvoir à René BERNARD.

Secrétaire de séance : René BERNARD

Compte rendu précédente :

RECTIFICATIF : concernant l'admission en non-valeur des titres de recettes concernant la redevance assainissement pour un abandon de la créance de 36 162,13 €, il est à noter qu'il s'agit bien des établissements CAVOLO TECHNOLOGY et de la Société REVETIS SA gérée par monsieur GUILLERMOZ est qui ont fait l'objet d'une liquidation judiciaire et que la société actuelle dénommée Société Nouvelle REVETIS gérée par monsieur STACH reprenneur de l'ancienne activité n'est en rien concernée par cette procédure.

Taux des taxes impôts directs 2013

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide de ne pas modifier le taux des taxes d'impôts directs pour l'année 2013 (pour rappel : taxe d'habitation : 6,07 % ; foncier bâti : 14,56 % ; et foncier non bâti : 21,44%).

Budgets primitifs 2013

M 49 : le conseil adopte à l'unanimité la proposition de budget présentée par le maire.

En fonctionnement les dépenses correspondent à l'entretien de la station et du lagunage, la taxe versée à l'agence de l'eau pour modernisation des réseaux et la provision concernant les impayés, les recettes proviennent de la redevance.

En investissement : un programme de travaux, ayant pour but l'élimination d'eaux claires parasites permanentes.

Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses

Pour le fonctionnement à la somme de : 95 252 €

Pour l'investissement à la somme de : 44 695 €

M 14 : le conseil adopte à l'unanimité la proposition de budget présentée par le maire.

En fonctionnement les prévisions restent sensiblement les mêmes que pour 2012, une somme est inscrite pour le FPIC 2012 et 2013 (fonds de péréquation intercommunal) c'est une nouvelle imposition de l'Etat, une subvention au CCAS plus importantes pour effacement de dettes annoncées par le percepteur. Les recettes correspondent aux impôts locaux, dotations de l'Etat et ventes de bois.

En investissement : des crédits sont inscrits pour terminer la carte communale, les travaux de la salle polyvalente, la chaudière du bâtiment de la mairie, l'éclairage public, l'eau et le gaz impasse La Croix, des travaux de voirie et de busage de fossés, des travaux de bâtiments, le programme de travaux ONF, la restauration d'oeuvres d'art, et achat logiciel etc... Pour les recettes : inscriptions des subventions notifiées pour les différents travaux, le FCTVA et les taxes d'urbanisme (TLE, PVR).

Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses, sans avoir recours à l'emprunt y compris pour financer les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente.

Pour le fonctionnement à la somme de : 459 511 €
Pour l'investissement à la somme de : 364 221 €

Travaux assainissement 2013

Le conseil municipal à l'unanimité vote le programme de travaux proposé par la société Verdi Ingénierie, dans son rapport de phase 3 de mars 2011, pour un montant HT de 11 590 € scénario A, ayant pour but l'élimination de 140 m³/jour d'eaux claires parasites permanentes, s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget assainissement 2013, sollicite le conseil général et l'agence de l'eau pour une subvention au taux maximum dans le cadre de l'élimination d'eaux parasites dans un réseau unitaire ayant pour but l'amélioration du fonctionnement de la STEP de Villette les Arbois.

Sous réserve de la participation financière de la commune d'Arbois, retient le scénario B mise en séparatif de la Grande Rue (du monument aux morts, en direction d'Arbois) pour un coût total prévisionnel de 98 540 € HT,

s'engage à inscrire cette dépense au budget assainissement 2014 de la commune, travaux ayant pour but l'élimination de 63 m³ /jour d'eaux parasites, sollicite le conseil général et l'agence de l'eau pour une subvention au taux maximum dans le cadre de l'élimination d'eaux parasites dans un réseau unitaire ayant pour but l'amélioration du fonctionnement de la STEP de Villette les Arbois.

A l'unanimité des membres présents, retient le devis de la Société Verdi Ingénierie pour un montant de 4 160 € HT pour la réalisation du dossier de déclaration de la STEP.

Redevance assainissement période 01 mai 2013 à 30 avril 2014

Le conseil municipal, ne modifie pas les tarifs de la redevance assainissement pour la période de 01 mai 2013 au 30 avril 2014, à savoir : prime fixe : 36 € et consommation = m³ d'eau rejetée = 0,75 € et conserve les critères existants pour application de cette redevance.

Etude thermique salle polyvalente

Le conseil municipal suite à sa décision de restructuration et agrandissement de la salle polyvalente, et la nécessité de faire une étude thermique du bâtiment existant, accepte à l'unanimité des membres présents et représentés, le devis de la Société ABATHERM, d'un montant de 2 128,88 € TTC, pour la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique, donne pouvoir au maire pour commander cette étude, et inscrits les crédits nécessaires au budget 2013 de la commune.

Maison Chuard : le maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir réfléchir au devenir de ce bâtiment (tertiaire, logement, etc...) en effet il serait souhaitable d'établir un cahier des charges afin de procéder à un appel à projets auprès de différents maîtres d'oeuvre.

Vente des terrains zone La Croix

Le conseil municipal, vu sa délibération en date du 19 juillet 2011, concernant la vente des terrains suite à la division de la parcelle ZE 335, donne pouvoir au maire pour réaliser la vente de ces terrains, signer les actes de vente ainsi que tout document y afférent.

SIDEC Financement définitif après exécution, travaux électrification Impasse La Croix

Le conseil municipal à l'unanimité, vu sa délibération en date du 29 mai 2012 concernant les travaux d'électrification, d'éclairage public et d'infrastructures de communications électroniques de l'Impasse La Croix, accepte le financement définitif présenté par le SIDEC, concernant le solde de 2 429,80 €, à payer par la commune pour l'électrification et la rémunération du SIDEC, soit les 20 % restant à la charge de la commune.

Prise de compétence « SCOT » par la communauté de communes Arbois vignes et villages Pays de Louis Pasteur.

Le maire informe l'assemblée que par délibération en date du 15 novembre 2012, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Arbois, Vignes et Villages – Pays de Louis Pasteur - propose à ses communes membres que les compétences de la Communauté de Communes en matière d'aménagement de l'espace soient étendues aux compétences suivantes:

- Elaboration, suivi et révision du schéma de cohérence territoriale en application de l'article L122-4 du code de l'urbanisme,
Etant précisé par M. le Maire que la Communauté de Communes envisage de transférer ensuite cette compétence au Syndicat Mixte du Pays du Revermont,
Le Conseil municipal délibérant, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur les raisons de la modification statutaire envisagée, refuse (5 voix pour refuser cette compétence, 1 pour l'accepter et 1 abstention) que la Communauté de Communes ajoute à ses statuts la compétence : "Elaboration, suivi et révision du schéma de cohérence territoriale en application de l'article L122-4 du CU ».

Subvention 2013 au CCAS

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 3 500 € au Centre Communal d'Action Sociale de la commune pour l'année 2013 et afin entre autre de permettre au CCAS d'intervenir auprès des familles en difficulté.

Programme travaux ONF 2013 - Devis

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte le devis de travaux à réaliser en forêt, proposé par l'ONF, à savoir :

Investissement

- Travaux sylvicoles : maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur et dégagement manuel parcelles 29 et 34
- Travaux de reboisement : travaux préalable à régénération, parcelle 31 pour un montant de 5 981,19 € € TTC.

Fonctionnement : entretien du parcellaire : pour un montant de 192,60 € TTC

Syndicat des Eaux Arbois-Poligny : le maire informe le conseil que le président du SIE demande la prévision des travaux 2014. En réponse il lui sera communiqué que des travaux d'assainissement sont envisagés pour 2014, qu'il serait peut-être souhaitable de prévoir quelques remplacements de canalisations d'eau aux mêmes endroits, compte tenu de la vétusté de celles-ci.

Carte communale : le dossier envoyé au Préfet et différents organismes pour présentation en commission départementale de la consommation des espaces agricoles n'est pas recevable selon lettre de la DDT en date du 15 mars dernier, du fait de nouvelles dispositions relatives à l'évaluation environnementale. Un devis a été demandé à EMC environnement.

Informations :

- Course cycliste Prix des 3 communes : bon déroulement de cette manifestation.
- Eclairage public : une demande sera faite à AJENA ou autres établissement concernant l'éclairage public pour économies à réaliser.
- Travaux d'entretien à faire : barrières à peindre, trous à boucher dans la rue du Chauvent, façade côté sud de la maison communale rue des Grands Prés à nettoyer.
- Transport scolaire pour primaires et maternelles : le maire communique au conseil la lettre du président du Conseil Général l'informant qu'à partir de la rentrée de septembre 2013 la création d'un service de transport sur le temps de midi.

Le secrétaire de séance,
R. BERNARD

Le maire,
P. BERNARD